



Compte rendu du conseil de l'ED MIIS du 20 septembre 2024

Ouverture de la réunion, le vendredi 20 septembre 2024 à 10h en visioconférence.

Présents : Samia AINOUC, Maxime ALAARABIOU, Matthieu ALFARO, Julien BAUDRY, Esther CAMUS, Audrey CHAUDRON, Hugo CHEMIN, Nathalie CORSON, François DAUPHIN, Ionut DANAILA, Brigitte DIARRA, Christian DOGBE, Nicolas FORCADEL, Adel GHAZEL, John GUASCHI, Laurent HEUTTE, Alexane KHARMICH, Jean-Luc LAMOTTE, Nicolas LANGLOIS, Pierre LEFEBVRE, Marie LEGAY, Raphaëlle LEMAIRE, Caroline MELEY, Jérôme POINEAU, Mathieu POULIQUEN, Christophe ROSENBERGER, Éric SANLAVILLE.

Procurations :

Olivier LEY donne procuration à Nicolas FORCADEL.

Excusés : Quentin GRIETTE, Éric LEROY DU CARDONNOY.

Ordre du jour

- Validation du compte rendu du conseil du 12 juin 2024
- Départ de Vanessa Cappa (URN) et nouvelle organisation des gestionnaires
- Inscriptions dérogatoires
- Validation des candidats à des allocations auditionnés récemment
- Bilan de la campagne de recrutement 2024
- Démission Mme Desolneux, Scientifiques extérieurs à l'ED
- Modification du règlement intérieur
- Liste des disciplines de l'école doctorale
- Budget
- Informations diverses
- Questions diverses

Approbation du CR du dernier conseil

Le compte rendu du conseil de l'ED MIIS du 12 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

Départ de Vanessa Cappa (URN) et nouvelle organisation des gestionnaires

Deux gestionnaires ED de l'URN, dont Vanessa Cappa, gestionnaire de l'ED MIIS, partent sur d'autres postes. Le conseil de l'ED remercie vivement Vanessa pour son travail, et regrette son départ.

Les deux départs ont pour conséquence un passage en mode dégradé, c'est-à-dire gestion des soutenances de thèses et inscriptions uniquement par les deux gestionnaires restantes (Catherine GODARD et Lynda LETÊTU). Celles-ci doivent gérer tous les dossiers pour l'URN des huit ED normandes. En attendant le recrutement de nouveaux gestionnaires, Mme. Godard, gestionnaire des ED HSRT et EGN, s'occupera de la gestion des ED MIIS et NH. Des fiches pour les deux postes ont été rédigées, mais pas encore diffusées.

Une demande des doctorants de l'URN est parvenue via le bureau élargi. Ceux-ci souhaitent la présence un jour par semaine d'un(e) gestionnaire ED sur le site du Madrillet. Le bureau de l'ED soutient cette demande et la fera remonter au pôle doctoral de l'URN.

Inscriptions dérogatoires

Les demandes de dérogation (4e ou 5e inscription) sont examinées par le conseil. On distingue trois types de demande :

- (a) des « inscriptions tardives », c'est-à-dire des demandes de doctorants dont la première inscription a eu lieu après le 1er janvier 2022. En accord avec le [Règlement Intérieur](#) de l'ED, c'est le bureau qui est chargé de valider ce type de demandes.
- (b) des demandes de réinscription pour des doctorants dont la première inscription en doctorat a eu lieu avant le 1er janvier 2022 mais qui prévoient de soutenir fin 2024 ou janvier 2025 (en fonction de la disponibilité des membres du jury). Une réinscription ne sera faite que si la soutenance a lieu en janvier.
- (c) des « inscriptions normales », c'est-à-dire des demandes de doctorants dont la première inscription a eu lieu avant le 1er janvier 2022 et dont la soutenance n'aura pas lieu avant janvier 2025.

Université Caen Normandie

Il y a sept demandes d'une 4e inscription pour des inscriptions tardives (nom, laboratoire, date de 1re inscription) :

- IBORK Zaineb, GREYC, 11/02/2022
- KADI Adam, GREYC, 21/03/2022
- LAMBERT Natacha, GREYC, 04/03/2022
- LE Khac Nhuan, LMNO, 07/03/2022
- PERIER Alexandre, GREYC, 03/01/2022
- RAMIREZ RASGADO Felipe, LIS, 21/01/2022
- SABRY Soumaya, GREYC, 06/01/2022.

À la date du conseil, RAMIREZ RASGADO n'a pas encore fait son CSI pour 2024, et sa réinscription est subordonnée au rapport du CSI.

Trois autres demandes proviennent de doctorants dont la première inscription a eu lieu avant le 1er janvier 2022, mais qui prévoient de soutenir fin 2024 ou janvier 2025 :

- DAUPRAT Quentin, GREYC, 18/11/2022
- SERAPHIM Mathieu, GREYC, 19/08/2021
- PAVIET SALOMON Leo, GREYC, 23/08/2021.

Enfin, il y a cinq demandes d'inscription dérogatoire en 4e année (nom, laboratoire, date de 1re inscription, date provisoire de soutenance) :

- DEHAIS Mathias, GREYC, 23/08/2021, mars 2025
- IUDICA Francesco Maria, LMNO, 28/09/2021, février 2025
- MAJBOUR Sara, GREYC, 29/09/2021, avril 2025
- SOLIS LEON Raul, GREYC, 17/12/2021, juin 2025
- STANOVIC Stevan, GREYC, 15/11/2021, premier trimestre 2025.

et une demande d'inscription dérogatoire en 5e année pour une inscription tardive :

- PANTRY William, GREYC, 11/03/2021, Thèse CIFRE, soutenance prévue en décembre 2024 ou janvier 2025. La rédaction est avancée, et le doctorant restera dans l'entreprise jusqu'à la soutenance.

INSA de Rouen

Il y a une demande d'un doctorant qui prévoit de soutenir en décembre 2024 :

- VISCONTI Piero, LMI, 01/09/2021

et trois demandes d'inscription dérogatoire en 4e année pour des inscriptions normales :

- MAYET Tsiry, LITIS, 01/09/2021, janvier 2025

- SCHAEFFER Marion, LITIS, 01/11/2021, mars 2025
- ZANTOUT Rita, LMI, 01/10/2021, mi-février 2025.

Université Le Havre Normandie

Il y a une demande d'un doctorant qui prévoit de soutenir en 2024 :

- BRIDONNEAU Vincent, LITIS, 13/10/2020, devra soutenir avant fin 2024,

et trois demandes d'inscription dérogatoire en 4e année pour des inscriptions normales :

- FODIL Nour El Houda, LITIS, 05/10/2021, 1e trimestre de 2025
- HELEINE Paulin, LITIS, 05/10/2021, printemps 2025, ATER
- PENZ Louise, LITIS, 13/09/2021, printemps 2025, ATER

Université Rouen Normandie

En raison de la situation des gestionnaires URN évoquée plus haut, la collecte d'informations à Rouen a été difficile, et celles-ci sont arrivées très tardivement à la direction de l'ED.

Il y a une demande d'une 4e inscription pour une inscription tardive :

1. EVAIN, Alexandre, IRSEEM, 05/05/2022 ; le CSI a été fait tardivement, puis il y a eu un problème d'envoi du dossier.

Il y a cinq demandes d'inscription dérogatoire en 4e année pour des inscriptions normales :

- DURAND Alexandre, LITIS, 10/11/2021
- ALENCAR MEDEIROS Gabriel Henrique, LITIS, 23/09/2021, soutenance 1e trimestre 2025
- ASSAKER Joseph, LITIS, 07/10/2021, soutenance fin 2024 ou début 2025
- DJOUSSOUF Lilia, LITIS, 09/12/2021, soutenance mars 2025
- LEFKI Mariem, IRSEEM, 07/03/2022, soutenance fin juin 2025,

et une demande d'inscription dérogatoire en 5e année au titre des soutenances fin année ou janvier 2025 :

- BURLE Étienne, LITIS, 08/10/2020, pas encore de date de soutenance, mais L. Heutte indique qu'il soutiendra avant fin 2024.

La proposition de réinscrire la liste des doctorants ci-dessus est votée à l'unanimité (13 votes pour), sous réserve d'avis favorable du CSI.

Validation des candidats à des allocations auditionnés récemment

- LITIS Rouen
 - RIN100 : EL-ASRI Nouredine, Dir. M. Bardet, audition le 16 juillet
- LITIS Le Havre
 - RIN 50+ANR : BAKI Amine, Dir. C. Bertelle, audition 18 septembre.
- GREYC
 - RIN 100 : MIRZANEJAD Mohammad, Dir. N. Bourache, audition le 12 septembre
 - RIN 50 : DOUTEAU Antoine, Dir. A. Roux-Langlois, audition le 12 septembre
- LIS
 - LPR : LEVEQUE Paul, Dir. T. Menard, audition juin 2024

Les commissions d'audition ont donné des avis favorables à tous les candidats auditionnés.

Pour J. Poineau, les notes de Master de EL-ASRI sont assez justes. Toutefois, le candidat semble très motivé, et la directrice de thèse a un avis favorable sur lui.

À la date du conseil, le dossier de BAKI n'est pas encore parvenu à l'ED, en revanche l'ED a reçu celui de EL-ASRI.

La proposition de valider les candidats ci-dessus est approuvée (13 pour, 1 contre).

Allocations non encore attribuées

- Université de Caen : une allocation RIN100-GREYC (dir. OUKHOUR Amrane) est toujours en attente. Une candidate est toujours disponible, et E. Camus est au courant de la candidature. La Région doit encore donner son accord, et la prochaine commission permanente de la Région est prévue pour lundi prochain. Un dossier RIN 50-GREYC (HU Éric, directeur de thèse D. TSCHUMPERLÉ) est également en attente du vote de la commission permanente.
- Université de Rouen : une allocation a été réattribuée au premier sujet de la liste complémentaire MIIS. Il s'agit d'un sujet de BEN ALAYA Mohamed (LMRS). D'après S. Ainouz et I. Danaila, une candidate, HEMDENE Syrine, a eu auditionnée juste avant le conseil. L'audition n'a pas été convaincante, mais la candidate a de bonnes notes en Master. L'ED n'a pas reçu les informations concernant la candidate ou l'audition.
- ENSICaen : un candidat a été auditionné pour une allocation 50% ENSI, 50% établissement étranger, mais a été refusé par le FSD.
- Attente des résultats de la commission permanente d'octobre pour les RIN50 : il y a plus de demandes que d'allocations prévues.

Une discussion du conseil s'ensuit sur la validation des inscriptions tardives (c'est-à-dire pour les candidatures/auditions qui ont lieu après le conseil du mois de juin), et notamment la nécessité d'attendre une réunion du conseil pour que celui-ci puisse donner son accord, ainsi que la démarche [HRS4R](#). En ajoutant les délais imposés par cette démarche et les DRH des établissements, cela peut poser un certain nombre de problèmes (candidats qui ont des propositions de thèses dans d'autres universités, processus FSD pour des doctorants étrangers...).

M. Alfaro a dit que l'ED a été très claire sur les procédures et les dates limites pour les différentes étapes. I. Danaila pense que les différents acteurs pourront être plus efficaces pour les recrutements tardifs, et que dans ce cas, la validation pourra être faite par le bureau de l'ED. J.-L. Lamotte indique qu'il est possible de modifier le processus de validation, avec toujours l'obligation d'une audition du candidat avec un membre du bureau de l'ED présent, mais pour cela il faudrait changer le Règlement Intérieur de l'ED.

E. Camus rappelle les différents délais administratifs du pôle doctoral à Caen pour les allocations établissement/région. Selon la procédure [HRS4R](#), la fiche de poste doit être publiée pendant une période d'au moins un mois. Une fois un candidat est sélectionné, il y a un délai d'un mois pour mettre en place le contrat du doctorant et le paiement du salaire. Pour les allocations qui sont toujours sans candidat, il faudra un retour au plus tard en novembre pour anticiper la fin d'année. Les délais peuvent être différents pour d'autres types de contrat.

Abandons

J.-L. Lamotte fait état de cinq abandons de thèse (nom, laboratoire, date de 1ère inscription, remarques) :

- ANDRE Idriss, LITIS, 03/10/2023, contrat doctoral établissement, abandon après un an
- AUBRY Nicolas, GREYC, 22/09/2023, thèse CIFRE, évolution du projet de l'entreprise
- EGOROV Sergei, LMRS, 11/09/2018, pas de dossier
- SAKHRI Aicha, LMRS, 12/02/2018, dernière inscription en 2018-2019, abandon non notifié dans Sygal.
- VU Hongtien, IRSEEM, 28/09/2021, abandon fin 3e année.

Bilan de la campagne de recrutement 2024

Une enquête a été effectuée par l'ED auprès des directeurs de thèse sur le nombre de candidatures et la diffusion des sujets de thèses. Voici quelques indicateurs :

- l'analyse de la campagne a eu lieu sur 22 sujets. 19 directeurs/directrices ont répondu. Un seul sujet n'a pas été publié sur Campus France.
- Moyenne de durée de publication : 22 jours, dont la plus courte était 18 jours, et la plus longue 50 jours.
- Candidatures issues de la COMUE : 9 sujets ont eu 0 candidature de la COMUE, 8 sujets ont 1 candidature, 1 sujet a 2 candidatures et un autre 3.
- Candidature Europe : 6 sujets ont 1 à 2 candidatures.
- Moyenne et nombre maximum de candidatures

	COMUE	France	Europe	International
Moyenne	0,68	4,42	0,42	6,2
Nombre max.	3	23	2	35

J.-L. Lamotte demande pourquoi il y a peu de candidatures

J. Poineau rappelle qu'il n'y a plus de Master recherche en mathématiques fondamentales en Normandie. L. Heutte pense qu'il faut relativiser, au LITIS on recrute souvent des étudiants locaux sur des thèses CIFRE ou sur d'autres supports (ANR. . .). B. Diarra demande si la situation est la même pour les autres ED. Elle a eu des retours d'anciens étudiants qui ont souligné un manque d'attractivité pour le doctorat et notamment la rémunération assez basse des contrats doctoraux par rapport aux salaires proposés dans le secteur privé. F. Dauphin dit qu'il n'a pas de vision générale, et qu'il faudra faire une analyse de tous les contrats de l'ED. C'est un point intéressant qui mérite d'être abordé lors d'un prochain CED.

Démission Mme Desolneux, Scientifiques extérieurs à l'ED

Christophe Rosenberger a contacté deux professeurs de l'INSA de Rennes :

- Pascale Sebillot (<https://people.irisa.fr/Pascale.Sebillot/>) Research Topics : natural language processing, extracting lexical and semantic knowledge from textual corpora using machine learning techniques, with applications to information retrieval and automatic speech recognition. Her current research interests are in NLP, multimedia collection modeling and structuring, combination of knowledge bases and multimedia content for data journalism.
- Daniel Menard (<https://www.ietr.fr/daniel-menard>) Design and implementation of image and signal processing systems. Video codecs : Complexity reduction in video coding (HEVC, VVC), Low power HEVC video decoder. Approximate computing : Fixed-point arithmetic, Accuracy evaluation. Energy consumption : Energy management in MP-SoC, Energy optimization in reconfigurable dataflow applications.

D. Menard est d'accord pour être membre extérieur du conseil de l'ED. Le conseil vote, et approuve sa nomination (14 votes pour, 1 vote contre). L'ED prendra contact avec D. Menard.

Modification du règlement intérieur

Quelques changements au RI sont proposées. Les origines des modifications sont :

- L'université de Caen Normandie a demandé une modification pour respecter une décision du CA de la COMUE sur le nombre total d'encadrements limité à 3 (et non 'à un instant donné' comme c'est écrit actuellement).
- Le CED a demandé une modification pour inscrire dans le Règlement intérieur l'obligation pour les doctorants de participer aux enquêtes qualité.
- Le bureau de l'ED a fait quelques propositions pour éclairer certains points.

Par rapport au premier point, cela signifie que l'ED devra être plus vigilant sur le nombre de thèses encadrées par des coencadrants non HDR. L. Heutte pense qu'il faudra remettre ce point à la discussion, car d'après lui, c'est la liberté de chaque MCF non HDR de passer l'HDR ou non. La limitation sur le nombre de co-encadrements risque de poser un problème pour certains, mais des attestations pourront être fournies par les directeurs de thèse ou directeurs d'unité si besoin. S. Ainouz remarque que pour la 61e section, le nom des co-encadrants sur les publications du doctorant ou une déclaration sur le CV font foi. En 27e section, Ch. Rosenberger indique que les membres du CNU regardent les encadrements, mais ce n'est pas quantitatif. F. Dauphin a proposé de rediscuter du nombre total d'encadrements des encadrants non HDR en septembre.

2023, mais les établissements n'ont pas souhaité évoluer sur ce point. Toutefois, une ouverture des coencadrements vers d'autres collègues non HDR devient nécessaire, en raison notamment du fait que les CPJ pourront être directeurs ou co-directeurs de thèse sans avoir l'HDR. Il y a une certaine frilosité des établissements qui ne souhaitent pas revenir sur cette question. Par ailleurs, les établissements ont des règles différentes concernant les coencadrements.

En ce qui concerne le troisième point, certaines phrases du RI actuel ne sont plus en phase avec les nouvelles procédures des recrutements des doctorants, notamment au paragraphe 3.1.1 « Le conseil de l'ED évalue chaque couple sujet-candidat avant de procéder au classement final » et « ans un souci de transparence sur la procédure de répartition des allocations entre laboratoires, le conseil de l'ED a défini des critères clés, qui sont en particulier : les dossiers des candidats, le potentiel d'encadrement de chaque UR, les flux des entrants et sortants, les durées des thèses, les priorités scientifiques des laboratoires, les équilibres entre laboratoires. Ces critères seront lissés sur la durée du contrat quinquennal ». Les prérogatives concernant ces deux points ont été retirées de l'ED, et par conséquent, il faudra les retirer du RI.

Le conseil propose de rajouter la phrase suivante au paragraphe 3.1.1 : « Pour les auditions tardives, le conseil délègue au bureau la validation de l'inscription. »

Par rapport aux formations obligatoires, les doctorants de l'ED MIIS auront à en suivre trois : i) Intégrité scientifique ; ii) Éthique de la recherche ; iii) Lutte contre toutes formes de discrimination. Ce sont les représentants doctorants du conseil qui ont proposé de rendre obligatoire le suivi de cette dernière formation. M. Alaarabiou demande des informations sur sa mise en place, et constate qu'il n'y avait pas beaucoup de places l'an dernier. F. Dauphin répond que dans l'arrêté sur le doctorat, il y a une incitation à suivre une formation sur la lutte contre toutes les violences, mais chaque ED peut décider de la rendre obligatoire ou non. Il y a travaillé avec les VP délégués pour structurer la formation. Le CED propose une formation mutualisée, avec trois volets : une conférence par le Défenseur des droits, un MOOC sur les VSS, et un atelier de restitution/discussion. La formation sera dispensée sur tous les sites, et dans l'idéal, il faudra la suivre le plus tôt possible, pendant la première année de la thèse. Pour les non francophones, le MOOC est en anglais (et en français), et en principe l'atelier pourra avoir lieu en anglais (mais peut-être pas cette année). La formation sera mise sur Sygal après validation par la Comue.

É. Sanlaville trouve que le volume des trois formations obligatoires est élevé surtout s'il faut les faire toutes pendant la première année de la thèse, mais c'est important, et Ch. Rosenberger insiste également sur leur importance dès la première année. F. Dauphin indique que la nouvelle fiche RNCP sera plutôt axée sur la notion de compétences, et qu'il faudra intégrer cet aspect dans l'offre de formations.

Suite à des discussions avec des collègues du [Redoc](#) et une relecture des recommandations du [RNCD](#), d'autres modifications sont proposées concernant la composition des jurys et la présence notamment d'émérites. En principe, un professeur émérite peut rapporter sur une thèse (car l'HDR est un diplôme et n'est pas lié au corps d'appartenance PR/MCF), mais n'est pas comptabilisé comme rang A, ce qui implique qu'il ne pourra pas être président du jury. E. Camus signale que dans Sygal, les règles doivent être les mêmes pour toutes les ED et aussi pour les établissements (ce qui n'est pas le cas actuellement). Pour l'instant, Sygal considère qu'un professeur émérite est rang A. F. Dauphin pense qu'il faudra aussi plafonner le nombre d'émérites dans un jury (c'est également une recommandation du RNCD). Enfin, pour des questions d'impartialité, il est souhaitable qu'un membre du CSI ne soit pas président du jury.

Par rapport au commentaire de E. Camus, la question des émérites dans les jurys de thèse sera discutée à la prochaine réunion du CED. Le conseil de l'ED attendra les résultats des discussions du CED, et il votera ultérieurement des modifications éventuelles du RI par voie électronique.

Liste des disciplines de l'école doctorale

Une réflexion sur les disciplines de doctorat a été entamée par le CED, le but étant de simplifier certains intitulés. La direction de l'ED a demandé aux DU d'en discuter au sein de leurs laboratoires respectifs, et a eu des retours de tous les laboratoires, à l'exception de l'IRSEEM. Le conseil de l'ED propose la liste suivante de disciplines :

- Mathématiques (unanimité des retours, motivés en partie par le souhait de l'INSMI de ne pas créer artificiellement des distinctions entre les mathématiques fondamentales et les mathématiques appliquées).
- Mécanique
- Mécanique des solides
- Mécaniques des fluides
- Mécanique des matériaux
- Informatique
- Informatique mathématiques,
- Sciences du traitement du signal et des images
- Ingénierie des systèmes complexes
- Sciences et Technologies numériques pour le sport
- Automatique (le LIS ne souhaite qu'une seule discipline)
- Electronique
- Photonique et Micro-Nanotechnologies

Ch. Rosenberger indique que les disciplines servent à la 27e section du CNU pour vérifier qu'une thèse est en adéquation avec les thématiques de la section, et donne une visibilité au doctorat. É. Sanlaville pense que la discipline « Informatique mathématiques » est utile notamment pour des demandes de double qualification en 26e et 27e section.

En ce qui concerne la discipline « Sciences et Technologies numériques pour le sport », J.-L. Lamotte mentionne le contexte particulier à Caen où il n'y a plus de laboratoire de STAPS. Deux collègues de STAPS ont été accueillis par le GREYC, et c'est important pour eux de garder cette discipline, notamment pour les demandes de qualification de leurs doctorants.

Le conseil valide la liste de disciplines ci-dessus pour l'ED MIIS.

Budget

Le budget de l'ED pour 2024 s'élève à 25150€. À ce jour, 85% du budget a été consommé, et de cette somme, 62% a été dépensé sur les missions (9800€) et l'aide à la mobilité (5800€) des doctorants. Il y a eu quelques difficultés administratives pour les missions Erasmus, la direction de l'ED en discutera avec E. Patey la semaine prochaine.

Pour les demandes d'aide au déplacement pour des périodes courtes, 31 aides ont été accordées (4 au sein de la COMUE, 13 en France, 10 en Europe, 4 à l'international), et il y a eu 13 refus, principalement car le doctorant demande un financement pour aller à une conférence où il présente ses travaux de recherche. J. L. Lamotte indique que ces demandes sont systématiquement refusées, car il ne s'agit plus de la formation, mais plutôt du travail habituel d'un chercheur.

Quant à des séjours plus longs, un cofinancement Erasmus de la Comue est possible, ainsi 3 missions au Canada, en Belgique, et au Japon ont pu être cofinancées.

Informations diverses

- J.-L. Lamotte donne quelques informations concernant les formations d'Éthique de la recherche et d'Intégrité scientifique :
 - la formation de Caen et le MOOC de Bordeaux sont des formations à l'Intégrité scientifique.
 - Les doctorants de MIIS n'ont pas de formation à l'Éthique de la recherche.
 - L'Éthique de la recherche est très liée à la discipline.

Voici ce qui est proposé pour l'instant :

- Hind Bouchareb, Chargée de projet « Ethique de la recherche » à la DRI de l'UCN, va proposer une formation pour les étudiants de la COMUE en fonction des disciplines. J.-L. Lamotte et J. Guaschi la rencontreront prochainement pour parler du contenu de la formation pour l'ED MIIS.
- Pour les étudiants anglophones, il existe le MOOC de Lyon sur l'éthique (15 heures, très généralistes).

– Le MOOC Ethics & STICS de Paris Saclay est nativement en anglais (15 heures). Il aura lieu le 1er février et le 7 mars 2025.

Il s'agit d'un dossier à suivre pour l'ED.

- L'Université de Rouen a lancé un projet « Ambition et Réussites » dont le but est de mettre en place un parrainage entre doctorants et étudiants de Master pour favoriser les candidatures en doctorat. Les objectifs généraux du projet sont :

- soutenir la persévérance et l'ambition universitaire
- favoriser la réussite et la performance académique
- encourager le bien-être et l'épanouissement des étudiants lors des périodes de transitions qu'ils rencontrent
- valoriser les parcours et faciliter la poursuite d'études à l'URN.

Les promoteurs du projet souhaitent valoriser les parrains par des heures de formation de l'ED. F. Dauphin signale qu'une présentation du projet sera faite au prochain CED.

- Une refonte du [site web](#) de l'ED est en cours. L'un des buts est de le rendre incontournable pour 80-90% des questions administratives, et de supprimer les fichiers existants ne contenant que des renseignements. Les retours des membres du conseil, des collègues et des doctorants sont bienvenus. Une version du site en anglais est prévue bientôt. F. Dauphin mentionne la réflexion en cours au sein de la COMUE pour proposer des sites web plus attractifs, et de rendre indépendants les sites des différentes ED.

Questions diverses

I. Danaila relève un flou juridique au sujet des doctorants dont le contrat doctoral se termine en septembre, mais qui soutiennent leur thèse avant la fin de l'année civile. L'URN n'attribue des bureaux qu'aux doctorants dont le contrat est en cours. En principe, ceux qui restent dans les locaux sans être inscrits sont dans l'illégalité, notamment pour des questions d'assurance. C. Rosenberger indique que pour les laboratoires en ZRR, il n'y a pas de discussion possible, les doctorants dans cette situation ne peuvent pas rester dans les locaux. C'est le DU qui est responsable en cas de problème. Ceci dit, il n'est pas normal qu'un doctorant travaille au laboratoire sans être payé. Par ailleurs, les doctorants en thèse CIFRE n'ont pas le droit de garder leur bureau au GREYC après la fin de leur contrat, même si la soutenance n'a pas encore eu lieu.

Pour l'INSA, les doctorants dont le contrat doctoral se termine en septembre obtiennent généralement un poste d'ATER.

E. Camus explique que pour les thèses à Caen dont la date de soutenance est connue, le pôle doctoral effectue une inscription de droit dans Sygal, ce qui permet aux doctorants concernés d'être présents dans les locaux, mais que pour les doctorants dont la date de soutenance n'est pas encore connue, il y a effectivement un flou par rapport à l'assurance.

Fin de la réunion à 12h35.

Fait à Caen le 3 mars 2025.